

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
DES DELIBERATIONS
de la séance du Conseil municipal
du 18 décembre 2025**

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
18/12/2025	DE_2025_032	Nomination d'un agent recenseur et fixation du montant de son indemnité - Recensement de la population 2026	1
18/12/2025	DE_2025_033	Délibération fixant les modalités de mise en oeuvre de la participation au financement de la protection sociale complémentaire prévoyance des agents dans le cadre de l'accord collectif local	2
18/12/2025	DE_2025_034	Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère	4
18/12/2025	DE_2025_035	Subvention de fonctionnement accordée pour le projet de film "Par monts et par drailles"	5
18/12/2025	DE_2025_036	Approbation de la modification des Statuts du SDEE	6
18/12/2025	DE_2025_037	Déneigement 2025 / 2026 - Voiries communales de Bassurels	8
18/12/2025	DE_2025_038	Incorporation de biens vacants sans maître	9
18/12/2025	DE_2025_039	Apurement d'une créance sur le Budget Service eau de Bassurels	11
18/12/2025	DE_2025_040	Modification des tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif à compter du 1er janvier 2026	12
18/12/2025	DE_2025_041	Délibération relative à la redevance Consommation d'eau potable et à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026	13
18/12/2025	DE_2025_042	Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2023	15
18/12/2025	DE_2025_043	Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2024	16
18/12/2025	DE_2025_044	Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif 2023	17
18/12/2025	DE_2025_045	Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif 2024	18
18/12/2025	DE_2025_046	Convention de propriété et d'usage partagés d'un engin Mini-pelle et de sa remorque entre les Communes de Bassurels et de Rousses et participation	19
18/12/2025	DE_2025_047	Suppression d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	20